

23 mar 2017 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 23 mars 2017

Assentiment à l'accord multilatéral concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers.

A la suite de la loi FATCA instaurée par les Etats-Unis et des accords bilatéraux qui en résultent, le G20 a décidé de continuer à développer la norme internationale en matière d'échange de renseignements. Les travaux ultérieurs ont mené à une nouvelle norme pour l'échange automatique d'information relative aux comptes financiers. La nouvelle norme a été façonnée, d'une part, en déterminant les données qui doivent être échangées, ainsi qu'un ensemble de règles, définitions et procédures, et d'autre part, en élaborant un instrument qui permet cet échange d'un point de vue légal. Ces deux éléments ont été consignés dans la Norme commune en matière de déclaration et de diligence raisonnable. L'accord multilatéral, signé à Berlin le 29 octobre 2014, permet l'échange automatique international. Il prévoit également la confidentialité stricte des renseignements échangés ainsi qu'une procédure amiable.

L'accord est transmis pour avis au Conseil d'Etat et sera prochainement soumis au parlement fédéral. S'agissant d'un traité mixte, il devra également être soumis aux parlements des régions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>